

Communiqué de presse DIRE / SDI
Reconnaissance du statut d'indépendant par la loi audiovisuelle espagnole

La nouvelle loi du cinéma en Espagne a été adoptée le 20 décembre dernier par le Sénat espagnol. On y définit pour la première fois la physionomie du secteur indépendant, qu'il s'agisse de la production, de la distribution ou de l'exploitation, dans la mesure où ces sociétés ne font pas l'objet d'influence dominante de la part d'un prestataire de services de communication et/ou diffusion audiovisuelle ou d'une chaîne de télévision et n'exercent pas de position dominante sur le marché.

Les membres de DIRE et les membres du SDI se réjouissent de l'adoption d'une telle définition et rappellent ainsi aux pouvoirs publics français leur attachement à la reconnaissance du statut d'indépendant.

Face à une concentration verticale et horizontale croissante, la réglementation française est restée inchangée et l'arrivée de nouveaux acteurs ne s'est accompagnée d'aucune mesure d'encadrement ni d'aucune étude sur les conséquences pour le secteur de la distribution. Pourtant, dans le même temps, les frais de sortie (promotion et tirage de copies) connaissent une augmentation sans précédent, à la fois en volume et en valeur, et les prix des films étrangers porteurs subissent une véritable inflation. On observe également une réduction des achats de films, qui touche encore plus fortement les oeuvres les plus fragiles.

Rappelons ici le poids culturel des distributeurs indépendants en France et en Europe et les enjeux de leur existence en terme de diversité culturelle. Les distributeurs indépendants favorisent, de concert avec les producteurs indépendants, le renouvellement des talents et leur font peu à peu rencontrer un large public. Pour que la diversité culturelle continue d'être une réalité en France, il faut adapter le système existant aux nouvelles réalités de la concentration.

Nous proposons donc à nouveau la création d'une définition du distributeur indépendant, en des termes comparables à ceux adoptés en Espagne dans le cadre de la négociation de la nouvelle loi audiovisuelle. Cette définition reflète la prise de conscience par les pouvoirs publics espagnols de la spécificité du statut du distributeur indépendant en termes économiques et la reconnaissance de son travail en terme de diversité culturelle.

HAUT ET COURT – Carole Scotta
DIAPHANA – Michel Saint-Jean
ID DISTRIBUTION – Isabelle Dubar
LES FILMS DU LOSANGE – Régine Vial
BAC FILMS – Roch Lener & Michel Liberman
MEMENTO FILMS – Alexandre Mallet-Guy & Emilie Georges
PYRAMIDE – Fabienne Vonier
REZO FILMS – Jean-Michel Rey
WILD BUNCH DISTRIBUTION – Brahim Chioua
LE PACTE – Jean Labadie

LES ACACIAS – Simon Simsi
BODEGA FILMS – Jean-Pierre Gardelli
CARLOTTA FILMS – Vincent Paul-Boncour
COLIFILMS DIFFUSION – Mima Fleurent
DOCUMENTAIRE SUR Gd ECRAN – Annick Peigné-Giuly
EQUATION DISTRIBUTION – Didier Costet
GEBEKA FILMS – Marc Bonny
LES PRODUCTIONS DE LA GEODE – Laurent Dondey
PIERRE GRISE DISTRIBUTION – Dominique Welinski
SHELLAC – Thomas Ordonneau

DIRE – info@distributeurs-independants.org

SDI – sdicine@free.fr